

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : F-60007

**Encre aqueuse - Jaune**

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur du produit**

**Nom du produit** Encre aqueuse pour Xerox Rialto 900, Xerox Brenva HD Production Inkjet Press (Print Module)  
**Référence** 008R13200, 071E02050  
 IMPIKA A0007314  
**Couleur** Jaune

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** Imprimante à jet d'encre

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Xerox AG/SA  
 Sägereistrasse 29  
 Glattbrugg, 8152  
 Switzerland

**Pour plus d'informations, contacter**

**Personne à contacter** Christoph Schwiezer  
**Téléphone** 043 / 305 12 12  
**Adresse e-mail** ehs-europe@xerox.com

**Pour le document le plus récent** <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Symbole(s)** Aucune mesure requise

FDS n° : F-60007

## Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

**Conseils de prudence**

Aucune mesure requise  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin  
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin



### 2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	45-55	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Glycérine	20-40	56-81-5	200-289-5	--	--	--
Pigment jaune 2-pyrrolidone	1-10	Propriétaire	Répertorié	--	--	--
	3-5	616-45-5	210-483-1	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360	--
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol	1-5	143-22-6	205-592-6	Eye Dam. 1	H318	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.05	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

**Texte intégral des énoncés H: voir section 16**

#### Remarque

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

FDS n° : F-60007

## Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau chaude et au savon, Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre, Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Toxicité aiguë</b>	
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux, Peut provoquer une légère irritation
<b>Peau</b>	Éviter le contact avec la peau, En cas de contact cutané prolongé, peut entraîner une délipidation de la peau et une dermatite
<b>Inhalation</b>	Aucun effet connu
<b>Ingestion</b>	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion
<b>Effets chroniques</b>	
<b>Toxicité chronique</b>	Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation
<b>Symptômes principaux</b>	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation oculaire Irritation cutanée Peut nuire à la fertilité ou au foetus

### 4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes
-------------------------	-----------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent

**Moyens d'extinction appropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible

**Produits de combustion dangereux** La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

### Autres informations

FDS n° : F-60007

**Encre aqueuse - Jaune**

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

**Inflammabilité**  
**Point d'éclair**Ininflammable  
Ininflammable**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection individuelle

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger, Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte**6.4 Référence à d'autres sections**Équipement de protection individuel, voir section 8  
Voir Section 13 pour plus d'informations**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter le contact avec la peau et les yeux, Mettre en place une ventilation adaptée, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec prudence

**7.3 Utilisations finales particulières**

Imprimante à jet d'encre

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition** Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées**Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle**

FDS n° : F-60007

## Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

<b>Protection des yeux/du visage</b>	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:, Lunettes de protection
<b>Protection des mains</b>	Gants de protection.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Opaque	<b>Odeur</b>	Léger/légère
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Couleur</b>	Jaune
<b>pH</b>	8 - 10		
<b>Point d'éclair</b>	Ininflammable		
<b>Point de fusion / congélation</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	>100 °C /	>212 °F	
<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet		
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible		
<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable		
<b>Limites d'inflammation dans l'air</b>	Aucune information disponible		
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible		
<b>Densité</b>	Aucune information disponible		
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble dans l'eau		
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible		
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé(e)(s)		
<b>Viscosité</b>	Aucune information disponible		
<b>Propriétés explosives</b>	Sans objet		
<b>Propriétés comburantes</b>	Sans objet		
<b>Particle characteristics</b>	Sans objet		

### 9.2 Autres informations

Aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : F-60007

**Encre aqueuse - Jaune**

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

**Réactions dangereuses**                      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation  
**Polymérisation dangereuse**            Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

**10.4 Conditions à éviter**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

**10.5 Matières incompatibles**

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Informations sur le produit

**Irritation**

Peut provoquer une irritation cutanée et oculaire

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérine	12600 mg/kg ( Rat )	10 g/kg ( Rabbit )	570 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	80 ppm ( Rat ) 8 h
2-(2-(2-Butoxyéthoxy)éthoxy)éthano l	5300 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg ( Rat )		

**Toxicité chronique****Cancérogénicité**

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

**Autres effets toxiques****Sensibilisation**

Devrait pas être un sensitizer

**Effets mutagènes**

Non mutagène

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion

**Effets sur certains organes**

Aucun(e) connu(e)

FDS n° : F-60007

**Encre aqueuse - Jaune**

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

**cibles****Danger par aspiration** Aucune information disponible**11.2 Information on other hazards****Propriétés de perturbation endocrinienne** Aucune information disponible**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

**Toxicité aquatique aiguë** Pas de données disponibles au niveau du produit**Toxicité aquatique chronique** Pas de données disponibles au niveau du produit**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles au niveau du produit

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

**12.4 Mobilité dans le sol**

Soluble

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

**12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne**

Aucune information disponible

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Considérations relatives à l'élimination****Méthode d'élimination des déchets** Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts  
Éliminer conformément aux réglementations locales**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

---

FDS n° : F-60007

## Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

---

Code de déchets du CED 08 03 13

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 UN/ID No

Non réglementé

#### 14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

#### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

#### 14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

#### 14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

### 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2014-12-08  
Date de révision 2020-04-08  
Remarque sur la révision Drawing number changed  
Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3  
H302 - Nocif en cas d'ingestion



FDS n° : F-60007

## Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2014-12-08

Date de révision 2020-04-08

Version 11

H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus par ingestion  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

### Conseils supplémentaires

#### Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Glycérine	STEL 30 mg/m <sup>3</sup> TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	AGW 200 mg/m <sup>3</sup>	
Pigment jaune				K1	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	SS-C** TWA 50 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 mg/m <sup>3</sup>			TWA 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 15 mg/m <sup>3</sup>
Pigment jaune			C		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA 10 mg/m <sup>3</sup>	

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Glycérine	TWA 10 mg/m <sup>3</sup>			TWA 20 mg/m <sup>3</sup>	

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.